

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL Séance du dimanche 5 juillet 2020 - 9 h 00

L'an deux mille vingt, le cinq juillet, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans la salle du Trépadé, sous la présidence de M. LERAT Jacques, Doyen de l'Assemblée.

M. LERAT Jacques ouvre la séance à 9 h 03.

ORDRE DU JOUR	
	1 - Installation des Conseillers Municipaux
	2 - Désignation du secrétaire de séance
	3 - Élection du Maire
	4 - Détermination du nombre d'Adjoints au Maire
	5 - Élection des Adjoints au Maire
	6 - Lecture et diffusion de la charte de l'Élu local
	7 - Délégation du Conseil Municipal au Maire
	8 - Délégation de fonctions et de signature attribuée à des Conseillers Municipaux
	9 - Désignation d'un "Correspondant Défense"
	10 - Désignation d'un "Correspondant Sécurité Routière"
	11 - Désignation d'un "Référént Plan Communal de Sauvegarde (PCS)"
	12 - Désignation d'un "Référént Vigipirate"
	13 - Détermination du nombre de membres du Conseil Municipal pour les différentes commissions municipales
	14 - Création de la commission municipale "Finances" et désignation de ses membres
	15 - Détermination du nombre d'administrateurs devant siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Convocation :	Nombre de membres :
date : 30 juin 2020	du Conseil Municipal : 33
envoi : 1 ^{er} juillet 2020	en exercice : 33
affichage : 1 ^{er} juillet 2020	présents : 30
	votants : 33

M. Lerat : bonjour à tous.

J'ai l'honneur de présider cette séance, en tant que Doyen, conformément à l'article L 2122-8 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

Je vous rappelle d'abord qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire actuel, la salle du Conseil Municipal ne nous permet pas d'assurer la tenue de cette séance dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur. Aussi, conformément à l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, la séance se déroule dans la salle du Trépadé.

Je vous demande, s'il vous plaît, de bien vouloir mettre votre portable en mode silencieux.

Lors des votes, il y aura des déplacements. Nous vous demanderons alors de porter le masque. Il en est de même pour les assesseurs qui seront désignés.

1 - INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Lerat : je commence par vous donner les résultats constatés au procès-verbal des élections :

- 3 256 votants, soit 35,48 %
- 3 158 exprimés, soit 96,99 %
- 98 bulletins blancs et nuls
- La liste "Fonsorbes l'Humain d'Abord", M. PILET Jean-Claude, a obtenu 17,16 %, soit 3 sièges
- La liste "Fonsorbes Citoyenneté", Mme SIMÉON Françoise, a obtenu 50,03 %, soit 25 sièges
- La liste "Fonsorbes Vert l'Avenir", M. MAILHÉ Christophe, a obtenu 32,81 %, soit 5 sièges

M. Lerat : M. BOURGUIGNON Jean-Claude, de la liste "Fonsorbes Vert l'Avenir", a démissionné de sa fonction de Conseiller Municipal par courrier reçu en Mairie le 3 juillet 2020.

La démission prend effet dès la réception du courrier, et a pour effet immédiat de conférer la qualité de Conseiller Municipal au suivant sur la liste ; il s'agit de Mme RICHARD Audrey.

Sont donc déclarés Conseillers Municipaux, et installés dans leur fonction :

Liste "Fonsorbes Citoyenneté"

Mme SIMÉON Françoise
M. SÉVERAC Philippe
Mme DE COUX Valérie
M. BAË Jean-Philippe
Mme LACOSTE Christine
M. LOUZON Thierry
Mme VITET Martine
M. CANILLO Gilbert
Mme VOISIN Geneviève
M. BRIANTAIS Paul
Mme GOSSELIN Corinne
M. CHOUARD Jean-Stéphane
Mme CALVO Marie-Louise

M. BARBA Jean-Luc
Mme LE PRIOL Laëticia
M. BATAILLE Vincent
Mme BRUN Véronique
M. FRANCHINA Philippe
Mme RIPOLL Mathilde
M. GAUTHIER Jean
Mme STÉMER Sophie
M. LERAT Jacques
Mme BEAUFORT Magali
M. RIVIER Pascal
Mme VALENTI Élisabeth

Liste "Fonsorbes Vert l'Avenir"

M. MAILHÉ Christophe
Mme MARNAC Sandrine
Mme ROUER Aurélie
M. FÉDOU Franck
Mme RICHARD Audrey

Liste "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

M. PILET Jean-Claude
Mme BOBO Françoise
M. BONNET Christophe

Les conseillers communautaires élus sont :

Mme SIMÉON Françoise
M. SÉVERAC Philippe
Mme DE COUX Valérie
M. LOUZON Thierry
M. MAILHÉ Christophe

Je procède à l'appel :

PRÉSENTS	Mmes BOBO, BRUN, CALVO, DE COUX, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RICHARD, ROUER, SIMÉON, STÉMER, VALENTI, VITET et VOISIN MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BRIANTAIS, CANILLO, CHOUARD, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, LERAT, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	Mme BEAUFORT a donné procuration à Mme DE COUX Mme RIPOLL a donné procuration à Mme LE PRIOL M. BONNET a donné procuration à M. PILET
ABSENT(E)S	/

Le quorum est atteint, l'assemblée de ce Conseil Municipal peut donc se dérouler.

2 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Lerat : il convient de désigner un secrétaire de séance.

Aussi, il est proposé de désigner le plus jeune Élu, soit Mme ROUER Aurélie.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Lerat propose au Conseil Municipal de désigner Mme ROUER Aurélie, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir", en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme ROUER Aurélie est donc désignée secrétaire de séance.

M. Lerat : il est de tradition que le Doyen de séance fasse un petit discours d'introduction. Je pense que c'est une journée exceptionnelle, puisque c'est le premier Conseil qui s'installe. Je vais essayer d'être rapide.

Je suis pour les traditions, mais contre celle-là parce qu'il faut essayer d'avoir quelques idées, mais, vu mon âge, j'aurais préféré le repos et le rêve. Mais il faut s'atteler à cette tâche et affronter la hantise de la feuille blanche. Pour m'aider, j'ai essayé de voir quelques personnes, quelques amis. Certains m'ont dit "tu peux faire un petit peu comme pour les remises de prix comme les Oscars, les Césars, tu remercies Mme le Maire sortant, tu remercies les Élus sortants, plus les nouveaux Élus. Tu remercies aussi l'assemblée des Fonsorbais qui sont venus nous regarder, les fonctionnaires qui ont installé la salle, et terminé." J'ai trouvé que c'était peut-être un peu cavalier pour cette ouverture de session. D'autres m'ont dit "tu sais, tu as la parole, tu peux la garder autant que tu veux parce que ce n'est pas souvent que tu l'auras". J'ai trouvé qu'il fallait tout de même être raisonnable. Alors, après maintes tasses de café, comme le faisait Balzac dans son manoir du Saché, lorsqu'il a écrit la "Comédie Humaine", rassurez-vous, je n'ai pas la prétention d'être aussi intelligent et aussi prolix que ce génie, mais quand même, j'ai eu un miracle, j'ai eu une idée, parce que ce n'était pas facile à trouver : et si nous parlions de Fonsorbes ? Cela est une bonne idée. Effectivement, nous sommes ici, à ce Conseil Municipal, et vous les Élus aurez en charge, pour la prochaine mandature, l'avenir de cette commune.

Je dirais que, pour ne pas plomber, peut-être, le discours du futur Maire, parce que je vais dire de nombreuses choses, je vais aborder l'aspect de Fonsorbes sous son aspect qualité de vie, et particulièrement la contribution de Fonsorbes et de sa région en termes de loisirs, détente, culture. Et nous pourrions dire "il fait bon vivre dans cette commune et dans cette région."

Pour commencer, je replacerai un petit peu Fonsorbes dans son contexte. Je ne vais pas remonter jusqu'à la préhistoire parce que cela serait trop long, et je ne sais pas si nous avons encore des vestiges qui restent sur la commune. Je commencerai en 1886 parce qu'il existe aux archives un très bon texte écrit par un instituteur qui s'appelait ASTRUC, qui a fait plusieurs pages très intéressantes sur Fonsorbes.

En 1886 :

- 700 habitants
- 12 Conseillers
- 1 garde-champêtre
- 1 garde-forestier

Le Maire et son Adjoint font tout : gestion, actes administratifs, requêtes des administrés.

- 400 hectares de froment
- 450 hectares de vignes

La vigne a été, sur Fonsorbes, une ressource essentielle pendant un moment, et faisait la richesse de cette commune

- 900 moutons
- 181 têtes de bétail + les porcs, les chevaux et autres

Nous constatons qu'il y eu, à cette époque, plus d'animaux que d'habitants

- de nombreuses fontaines, ce qui explique peut-être, sait-on jamais, l'étymologie de Fonsorbes

Ensuite, le phylloxéra est passé par là, et crise économique, déjà.

Et comme je l'ai dit, ces informations sont tirées du texte de l'instituteur ASTRUC.

Fonsorbes, aujourd'hui, présente un tout autre aspect. Avec ses 12 000 habitants, peu de bétail, ou plus de bétail, un peu d'agriculture, une explosion démographique intense, ce n'est plus un village, c'est une petite ville.

Quand je suis arrivé à Fonsorbes, 6 000 habitants, je suis allé à la Mairie. Mais surtout, c'était pour savoir pour l'école de mes enfants ; mais aussi pour prendre connaissance des associations qui me semblaient être un volet fondamental pour bien connaître la commune et du bien-être de vivre à Fonsorbes. C'est en effet par les associations que l'on intègre le mieux une commune. Aujourd'hui, par la variété d'offres de ces associations culturelles (musique, théâtre, chorale, danse, peinture, cinéma ...), chacun peut y trouver de quoi y exercer ses aspirations ou ses talents, et cette variété, ajoutée aux animations et spectacles d'une programmation audacieuse et de qualité, contribue hautement à la qualité de vie à Fonsorbes.

Que Fonsorbes ne soit pas uniquement auto, boulot, dodo, mais offre la possibilité de participer à toute ces activités qui contribuent au bien-être de vivre.

Et une de nos missions, en tant qu'Élus, sera de soutenir, développer, encourager toutes ces initiatives bénéfiques à Fonsorbes afin de contribuer à améliorer la qualité de vie dans cette commune. Pour apporter un peu de couleurs à ce que je viens de dire, qui est plutôt un discours un petit peu académique, j'aimerais ajouter la contribution à la qualité de vie du privilège de Fonsorbes d'appartenir à une belle région qui s'appelle "le Sud-Ouest". Vous allez m'aider un petit peu parce que le Sud-Ouest, cela vous dit quoi ? Cela vous dit "Cyril Lignac" et le foie gras du Sud-Ouest. Et si je vous dis "la saucisse" ? Vous me dites "de Toulouse". Et si je vous dis "le cassoulet" ? ... de Castelnaudary, bien-sûr. La truffe du ... ? Périgord. L'Armagnac ? du Gers. Vous avez bien appris la leçon. Le stade ? Toulousain. Je vais vous parler aussi des vignobles : le Fronton, les Côtes de Gascogne, le Saint-Mont. Et ensuite, vous avez le tourisme : Toulouse, la ville ? la ville rose. Montauban et son musée ? Ingres. Albi et ? sa cathédrale. Carcassonne et sa ? cité. Foix et sa ? comptine : "*il était une fois une marchande de foie qui vendait du foie ...*". J'allais oublier le Canal du Midi. Mais aussi, dans le Sud-Ouest, nous avons un poète, un poète-chanteur de Toulouse qui s'appelle Nougaro. C'est aussi Montaudran, Didier Daurat, Latécoère, Jean Mermoz, Henri Guillaumet, Antoine de Saint-Exupéry avec le Petit Prince ... Arrêtez-moi.

Quelle chance d'habiter cette région. Mais, cette région ne s'appelle plus "Sud-Ouest". Elle s'appelle maintenant "Occitanie". Et lorsque nous pensons Occitanie, nous pensons à cette belle langue qui s'appelle l'"Occitan". Mais aussi une page, je vais essayer d'aller très vite, mais cela fait partie du patrimoine culturel qui fait que nous aimons cette région, et nous voulons la visiter, c'est une épopée, l'épopée Cathare, une triste période. Fonsorbes, d'ailleurs, n'est pas loin, sur une page qui a marqué le destin de cette Occitanie. Nous sommes près de Muret, et nous avons la bataille de Muret. Et pour savoir la date de la bataille de Muret, c'est très facile. C'est un an avant la bataille de Bouvines, Philippe Auguste bat les Anglais, leur met d'ailleurs "une raclée", c'est l'expression, les met en dehors de France, ce n'était pas encore l'Europe, Brexit avant l'heure. Pour vous aider, je vous donne un autre indice : la bataille de Bovines a eu lieu en 1214, donc facilement, vous pourrez en déduire la date de la bataille de Muret. Au cours de cette bataille, il y a eu ce phénomène, à savoir le roi Pierre d'Aragon, qui était le patron du Comte de Toulouse, en fait le suzerain, mais c'était le patron. Le Comte de Toulouse était donc à cette bataille contre Simon de Montfort qui venait avec sa croisade combattre les hérétiques. Donc, lors de cette bataille, malheureusement, le roi Pierre d'Aragon y trouva la mort. Ensuite, le Comte de Toulouse et ses alliés (Comptes de Foix et de Comminges) ont été battus. Si bien, que c'est à cette date-là qu'a été décidé le sort de cette Occitanie, qui est devenue province royale, puis ensuite française. Ce qui explique un petit peu, quand même, avec cette résistance qu'il y a eu durant cette époque, que cette région a toujours été un lieu de résistance contre les Français et contre, je dirais, Paris et le parisianisme.

En habitant Fonsorbes, vous avez, grâce à ses associations culturelles, à son appartenance à la Région, un environnement de qualité où il fait bon vivre ; sachons le conserver, le développer.

Je ne résiste pas à vous parler des Pyrénées parce qu'en fait ... oui, parce que j'ai réservé un petit paragraphe spécial ... J'ai arpenté durant de nombreuses années, quelle chance avons-nous d'avoir aussi près de nous un lieu de rencontre avec la nature. J'aurais tant aimé vous raconter à l'infini la beauté de ce massif à travers mes nombreuses ascensions, vous indiquer les meilleures voies d'accès, les meilleurs points de vue, les meilleurs sites (Gavarnie, canyon d'Arazas, ...), les sommets mystiques (Aneto, le Pic Long, le Vignemale), mais le temps nous est compté. Donc, je ne vous raconterai pas ... Ni, l'histoire de la polémique entre le Comte de la Moskowa et Lady Lister pour la première ascension du Vignemale, ni le Comte Russell et ses grottes au pied de ce sommet, ni les nombreuses péripéties lors de mes nombreuses randos alpines que nous racontons entre montagnards autour d'un bon feu de bois dans l'un de ces nombreux refuges. Dommage de vous en avoir donné le gout, mais, je le répète, le temps m'est compté.

Cependant, je vais quand même faire une petite parenthèse qui est en relation avec ce que nous vivons actuellement. Quand j'étais plus jeune, et plus alerte, j'avais écrit "beau", mais cela fait un petit peu prétentieux, je m'étais égaré dans ces belles montagnes au Seilh de la Baque. C'est un massif qui se trouve après Luchon (vous prenez Luchon, vous montez le Col de Peyresourde, vous allez dans la vallée d'Oô, vous avez le lac d'Oô, vous avez le lac d'Espingo et vous arrivez au lac du Portillon. Vous avez gravi, en dix secondes, 1 500 mètres de dénivelé, alors qu'il faut entre trois ou quatre heures pour y arriver). Et là, vous avez un glacier, qui descendait à l'époque jusqu'au bord du lac. Et au fil des années, je l'ai vu fondre, fondre. J'y suis allé il y a deux ans, un peu moins alerte d'ailleurs, avec un peu plus de temps que prévu, et il ne reste plus qu'un petit névé perché à peu près à 2 900 mètres, puisque le sommet fait 3 000 mètres, qui montre le recul de notre glacier. Et, il en est de même pour le glacier d'Aneto, le glacier du Vignemale, le glacier de Néouvielle a disparu, celui de la Brèche de Roland est inexistant. Et, c'est ce qui m'amène à dire que là nous pouvons mesurer la gravité du phénomène du réchauffement climatique. Donc, une perte de 250 à 300 mètres sur un glacier. Donc, c'est la conséquence de notre réchauffement climatique, avec ses conséquences :

sècheresse, raréfaction de l'eau ; vous savez que l'eau des glaciers, actuellement dans les Pyrénées, alimente les fleuves l'été). Et, en corollaire, intensification des phénomènes atmosphériques (orages, inondations ...).

Nous allons donc être face, nous, nouveau Conseil Municipal, nouveaux Élus, à ce défi. Défi écologique, défi de cette sècheresse. Nous aurons à relever, à l'échelle de notre commune, le réchauffement climatique et les émissions des gaz à effet de serre : économie d'énergie, économie de consommation d'eau, diminution de l'empreinte carbone, développement des énergies propres, favorisation des déplacements décarbonés, etc.

Dans toutes ces décisions que nous aurons à prendre, nous devons poser la question : ai-je bien pris en compte le volet développement durable ? J'avais mis "quelle est la question "to be or not to be ?".

Et enfin, quand je suis arrivé à Fonsorbes, en 1979, je me suis inscrit dans des associations sportives, car la qualité de la vie à Fonsorbes, c'est aussi les activités sportives. Je suis devenu adhérent du Cyclo Fonsorbais, qui existe toujours. C'est par ce biais que je me suis intégré à cette commune. Ce club, je le cite en exemple parce qu'il été aussi présidé par le père d'un de nos Conseillers ici présent, Robert SÉVERAC ; c'est lui qui m'a appris le cyclotourisme convivial. Avant, j'étais coureur, et puis je suis devenu cyclotouriste. Il m'avait dit "il faut se calmer sur le vélo, il faut visiter, il faut regarder le paysage, il faut se faire plaisir". Il a facilité mon intégration dans cette commune. Que de randonnées avons-nous faites : Bordeaux-Paris, Toulouse-Mont Ventoux, Fonsorbes-la Fatarella, etc. Ainsi, nous pourrions y passer des heures à raconter. Comme le temps est imparti, je ne raconterai pas le tour de Corse, le tour de Var, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, tant pis pour vous.

Mais cette évocation est l'occasion de mettre en avant l'intérêt du sport à Fonsorbes. Nous avons le privilège à Fonsorbes d'offrir une variété d'associations sportives de qualité pour tous : jeunes, moins jeunes, âgés, qui participent au bien-être de notre commune.

Encore une autre mission, à nous Élus, de soutenir et encourager ses associations qui participent "au bon vivre à Fonsorbes".

Mais qui dit "vélo", dit aussi "déplacements doux". Donc, nous aurons aussi comme mission de veiller au développement de ce mode de déplacement en offrant des équipements de qualité qui inciteront les personnes à prendre le vélo. Je vous montrerai en aparté le texte, très bien, d'une personne qui se déplace en vélo, qui est suivie par les voitures, qui cornent, qui sont impatientes, et elle, elle pense dans sa tête "voilà ce que je pense de vous derrière".

Mais, pour terminer, comment ne pas parler d'un évènement qui nous a tous affectés dernièrement, c'est-à-dire l'épidémie de la Covid 19 ? Je ne sais pas comment vous avez vécu cet intermède dans votre vie. Pour ma part, privilégié d'avoir un jardin, cela s'est donc passé assez bien. J'ai cependant ressenti une angoisse face au phénomène. Maintenant que la grosse vague est passée, avec du recul qu'avons-nous vu ? Nous avons vu de nombreux bricoleurs, c'est inimaginable le nombre de personnes qui ont bricolé dans mon lotissement, j'entendais les perceuses. Nous avons vu aussi plein de jardiniers (les tondeuses, les coupe-haies, etc). Il y en a même qui auraient acheté un chien pour pouvoir bénéficier d'une heure de plus de sortie autorisée. Et puis, nous avons écouté ... le silence. C'est un pléonasme peut-être, mais nous avons apprécié qu'il y ait du silence.

Pour ma part, j'ai fait un peu de lecture. J'ai découvert, je vous le cite juste comme ça en aparté, un auteur extraordinaire, qui s'appelle Stefan Zweig, remarquable écriture, alerte, subtile, et son "le Joueur d'échecs". Je vous le recommande.

Nous avons apprécié la lenteur : plus d'urgences (sauf pour les malades). Nous avons découvert les "vieux", que nous avons qualifiés de "personnes fragiles". Nous avons découvert les EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et leurs drames. Nous avons découvert l'hôpital, ses soignants, ses difficultés. Nous avons découvert l'école et la difficulté d'enseigner à la maison, des métiers auparavant invisibles (caissières, éboueurs, etc), le drive, les e-commerces, les circuits courts, les vidéos conférences, etc.

Ce confinement nous a fait prendre conscience du mode de vie actuel et quelque fois de ses absurdités. Saurons-nous en tirer les leçons ? Donc, encore un autre défi nous attend : les effets néfastes sur l'économie et notre vie de tous les jours de cet évènement exceptionnel. A nous, Élus, d'accompagner ce déconfinement du mieux possible et de voir si nous pouvons imaginer un monde meilleur, corriger les excès du monde actuel. Là, j'ai plombé l'atmosphère.

Je vais terminer quand même par ce constat : mais vous, les Élus et ré-Élus, qu'êtes-vous venus faire dans cette galère, devant l'immensité de la tâche qui nous attend et les nombreux défis à relever, dont j'ai esquissé certaines facettes ? C'est rudement courageux de vous investir dans cette fonction. Attention, c'est prenant, quelquefois décourageant (concilier intérêts particuliers et intérêt général, satisfaire les requêtes avec les contraintes de budget, faire face aux lourdeurs administratives, et j'en passe). Mais, c'est tellement enrichissant, tellement satisfaisant quand vous voyez aboutir des projets et des programmes à la satisfaction de nos habitants.

Vous êtes donc les acteurs du bien-être de cette commune, guidée par un chef d'orchestre, le Maire, par vos propositions entérinées lors des Conseils Municipaux.

Pardonnez-moi de n'avoir pas eu l'éloquence de Bossuet, qui dans cette célèbre phrase introduisait cet horizon Henriette d'Angleterre "Ô nuit désastreuse ! Ô nuit effroyable, où retentit tout à coup comme un éclat de tonnerre cette étonnante nouvelle : Madame se meurt, Madame est morte."

Applaudissements de l'assemblée.

3 - ÉLECTION DU MAIRE (*délibération n° 2020-061*)

M. Lerat : je vous donne lecture des articles correspondants du CGCT :

Article L 2122-1

"Il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjointés élus parmi les membres du Conseil Municipal."

Article L 2122-4

"Le Conseil Municipal élit le Maire et les Adjointés parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus."

Les fonctions de Maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : Président d'un Conseil Régional, Président d'un Conseil Départemental.

Les fonctions de Maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission Européenne, membre du Directoire de la Banque Centrale Européenne ou membre du Conseil de la Politique Monétaire de la Banque de France.

Tout Maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de Maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive."

Article L 2122-7

"Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue."

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative."

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu."

M. Lerat : je vous propose de nommer trois assesseurs, soit un par groupe.

Pour le groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir", M. MAILHÉ Christophe propose Mme RICHARD Audrey.

Pour le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord", M. PILET Jean-Claude propose Mme BOBO Françoise.

Pour le groupe "Fonsorbes Citoyenneté", M. BATAILLE Vincent se propose.

Trois assesseurs sont donc nommés : Mme RICHARD Audrey, Mme BOBO Françoise et M. BATAILLE Vincent.

Je recommande donc aux assesseurs de porter le masque. Avant de commencer le vote, nous allons faire appel à candidatures. Quels sont les candidats qui se présentent à cette élection ?

- Pour le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord", M. PILET Jean-Claude a présenté sa candidature.
- Pour le groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir", M. MAILHÉ Christophe n'a pas présenté de candidature.
- Pour le groupe "Fonsorbes Citoyenneté", Mme SIMÉON Françoise a présenté sa candidature.

Nous avons donc deux candidats : M. PILET Jean-Claude, pour le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord", et Mme SIMÉON Françoise, pour le groupe "Fonsorbes Citoyenneté".

Nous allons procéder par ordre alphabétique, nous allons appeler chaque personne, qui se déplacera en portant le masque. Elle prendra les bulletins posés sur la table, passera à l'isoloir et viendra voter dans l'urne. Elle devra ensuite signer la feuille d'émargement.

Mmes BOBO Françoise et RICHARD Audrey procèdent à l'appel.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'enveloppes : 33
- Bulletins blancs ou nuls : 5 blancs
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- SIMÉON Françoise : 25 voix
- PILET Jean-Claude : 3 voix

Mme SIMÉON Françoise ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire.

M. Lerat : je déclare Mme SIMÉON Françoise élue Maire de Fonsorbes.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Lerat, s'adressant à Mme SIMÉON Françoise : je te remets cette écharpe en l'honneur de Fonsorbes, pour cette nouvelle mandature.

Il lui cède donc la présidence.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme la Maire : merci à tous ; je vous remercie pour cette preuve de confiance.

"C'est donc la deuxième fois que j'ai l'honneur de porter cette belle écharpe tricolore. Cette élection, qui nous a été favorable, s'est déroulée dans un contexte tout à fait exceptionnel : premier tour en mars, deuxième tour fin juin, avec entre les deux, cette période inédite d'épisode infectieux et de confinement. Ces élections ont été marquées à Fonsorbes, comme sur le plan national, par un faible taux de participation. Cela doit interroger les responsables politiques sur les raisons qui font que les Français sont de moins en moins intéressés par la chose publique. En ce qui concerne notre ville, le choix d'un électeur sur deux s'est porté sur la liste "Fonsorbes Citoyenneté". Ces Fonsorbais ont reconnu les efforts faits sur le mandat 2014-2020 qui ont permis que Fonsorbes change. Notre ville est devenue plus verte avec ses nouveaux parcs, plus dynamique avec son marché et son centre commercial, plus culturelle avec son programme culturel enrichi, plus solidaire avec ses aides renforcées aux familles en difficultés, avec ses animations plus conviviales. Nous continuerons, comme nous nous y sommes engagés, sur cette lancée, avec pour fil conducteur le développement durable qui doit sous-tendre tous nos projets. La prise en compte des enjeux écologiques est incontournable, et la ville de Fonsorbes et les Fonsorbais doivent y prendre leur part. Ces projets, quelle que soit leur importance, nous ne pourrons les mener à bien qu'avec la participation des agents communaux que je tiens à remercier, ici, pour leur implication, et le sens du service public dont ils font preuve au quotidien. Élus, agents communaux, chacun doit apporter la pierre au bénéfice de l'intérêt général et communal. Le Conseil Municipal est le lieu d'expression de la démocratie locale. Je souhaite, et espère, que les échanges y seront de qualité et que les seuls intérêts qui y seront défendus, au-delà des intérêts partisans, seront ceux des Fonsorbais. Le temps des élections et de la confrontation est passé. C'est maintenant celui de la construction. Ensemble, n'ayons qu'une seule volonté : faire de Fonsorbes une ville reconnue pour sa qualité de vie et son dynamisme. Les Fonsorbaïses et Fonsorbais nous ont renouvelé leur confiance et nous ont donné un mandat clair, nous le mènerons à bien, en restant à l'écoute des propositions constructives, d'où qu'elles viennent.

A titre personnel, je remercie encore une fois toutes les Fonsorbaïses et les Fonsorbais qui m'ont témoigné leur soutien et leur confiance, et les assure de mon engagement le plus total au service de notre ville et de ses habitants."

Applaudissements de l'assemblée.

Merci à vous.

4 - DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE (délibération n° 2020-062)

Mme la Maire : il est proposé de déterminer le nombre d'Adjoints au Maire.

L'article L 2122-2 du CGCT prévoit que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 9 Adjoints. L'effectif qui vous est proposé aujourd'hui est de 8 Adjoints au Maire.

S'il n'y a pas de commentaire, je le mets aux voix.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de fixer à 8 le nombre d'Adjoints au Maire.

VOIE	Pour :	28
	Contre :	0
	Abstention :	5 (Mmes Marnac, Richard, Rouer, MM. Fédou et Mailhé)

5 - ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE (délibération n° 2020-063)

Mme la Maire : conformément à l'article L 2122-7-2 du CGCT, l'élection des Adjoints au Maire s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, au scrutin secret (article L 2122-4 du CGCT). Chaque liste doit être paritaire, et doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes sont mentionnées dans le tableau des résultats par l'indication du nom du candidat en tête de chaque liste.

Des listes ont été proposées, deux listes sont candidates :

Liste "Fonsorbes Citoyenneté" et listes "Fonsorbes Vert l'Avenir". Y a-t-il d'autres listes ? *Aucune autre liste n'est proposée.*

Pour ce qui concerne :

La liste "Fonsorbes Citoyenneté"

1^{er} Adjoint : M. SÉVERAC Philippe

2^{ème} Adjointe : Mme DE COUX Valérie

3^{ème} Adjoint : M. BAË Jean-Philippe

4^{ème} Adjointe : Mme LACOSTE Christine
5^{ème} Adjoint : M. CANILLO Gilbert
6^{ème} Adjointe : Mme VITET Martine
7^{ème} Adjoint : M. BRIANTAIS Paul
8^{ème} Adjointe : Mme VOISIN Geneviève

Pour ce qui concerne :

La liste "Fonsorbes Vert l'Avenir"

1^{ère} Adjointe : Mme MARNAC Sandrine
2^{ème} Adjoint : M. MAILHÉ Christophe
3^{ème} Adjointe : Mme ROUER Aurélie
4^{ème} Adjoint : M. FÉDOU Franck
5^{ème} Adjointe : Mme RICHARD Audrey

Mme la Maire : je demande aux assesseurs précédemment nommés de venir me rejoindre s'il vous plaît. Et comme pour la précédente élection, à l'appel de votre nom, vous procéderez au vote en passant par l'isoloir pour garantir le secret du vote, et vous signerez ensuite la feuille d'émargement.

Mme la Maire et Mme BOBO Françoise procèdent à l'appel.

Mme la Maire : nous avons eu un petit problème technique sur l'impression des bulletins, à savoir que dans la liste "Fonsorbes Citoyenneté", il n'y avait pas que des bulletins de "Fonsorbes Citoyenneté 2020", mais il y avait également des bulletins de "Fonsorbes Citoyenneté 2014". En allant prendre un bulletin, je m'en suis rendue-compte. Donc, deux possibilités : soit vous acceptez le principe que ces bulletins soient valables dans le sens où ils sont intitulés "Fonsorbes Citoyenneté". Il est possible que des Élus avant moi ne se soient pas rendus-compte du fait que ce n'était pas la bonne liste, ou bien nous revotons. Êtes-vous d'accord sur le fait de conserver la notion de "Fonsorbes Citoyenneté" ? Je suis vraiment désolée, ce n'était pas le jour à se tromper, mais cela peut arriver à tout le monde, manifestement il y a eu une erreur.
Les groupes sont d'accord sur le fait de conserver la notion de "Fonsorbes Citoyenneté".

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 33
- Bulletins blancs ou nuls : 3 blancs
- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 17

Mme la Maire : parfait. Tous les bulletins étaient effectivement entièrement conformes, avec la bonne liste de la bonne année.

Ont obtenu :

- La liste "Fonsorbes Citoyenneté" : 25 voix
- La Liste "Fonsorbes Vert l'Avenir" : 5 voix

Je déclare donc :

SÉVERAC Philippe
DE COUX Valérie
M. BAË Jean-Philippe
LACOSTE Christine
CANILLO Gilbert
VITET Martine
BRIANTAIS Paul
Mme VOISIN Geneviève

Adjoints au Maire. Ils sont immédiatement installés dans leur fonction.

Applaudissements de l'assemblée.

Les domaines de délégation des Adjointes sont les suivants :

1^{er} Adjoint : SÉVERAC Philippe

- Aménagement du territoire, affaires économiques, politiques communautaires ; économie sociale et solidaire ; ressources humaines et dialogue social ; correspondant Défense, anciens combattants et devoir de mémoire ; prévention des risques et sécurité

2^{ème} Adjointe : DE COUX Valérie

- Finances

3^{ème} Adjoint : BAË Jean-Philippe

- Vie associative et animation de la ville ; sport ; commerces et artisanat ; transports

4^{ème} Adjointe : LACOSTE Christine

- Solidarités et prévention ; jeunesse et scolaire

5^{ème} Adjoint : CANILLO Gilbert

- Propreté et entretien de la ville et du patrimoine communal ; services techniques

6^{ème} Adjointe : VITET Martine

- Développement durable, transition écologique et qualité de vie

7^{ème} Adjoint : BRIANTAIS Paul

- Urbanisme

8^{ème} Adjointe : VOISIN Geneviève

- Communication ; implication citoyenne et démocratie participative

Mme la Maire : les Adjointes au Maire prendront place dans le tableau du Conseil Municipal dans l'ordre de la liste de candidatures. Ils travailleront avec des Conseillers Délégués, leurs délégations seront présentées dans la suite de cette séance.

Le tableau du Conseil Municipal sera établi conformément aux articles L 2121-1 et R 2121-2 du CGCT : "*Les membres du Conseil Municipal sont classés dans l'ordre du tableau selon les modalités suivantes : après le Maire, prennent rang les Adjointes puis les Conseillers Municipaux.*

Ce tableau permet de désigner, en cas d'absence ou tout empêchement du Maire, l'Adjoint chargé de le remplacer dans l'exercice de ses fonctions et le cas échéant en cas d'absence des Adjointes, le Conseiller Municipal chargé de le remplacer."

L'article L 2122-17 du CGCT dispose en effet qu'en cas d'empêchement, le Maire est provisoirement remplacé par un Adjoint "dans l'ordre des nominations".

Le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes sera signé par les membres du bureau : le Président, le Maire et les assesseurs.

6 - LECTURE ET DIFFUSION DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Mme la Maire : je vais vous donner lecture de la charte de l'Élu Local, qui va être distribuée à chacun. C'est la première fois que cette charte est lue, c'est obligatoire, cela entre dans le cadre de l'évolution du fonctionnement des collectivités territoriales :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'Élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'Élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'Élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'Élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'Élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'Élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'Élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

En application de l'article L 2121-7 du CGCT, vous recevrez par voie électronique, Mesdames et Messieurs les Élus, les articles du "chapitre III-Conditions d'exercice des mandats municipaux" du "Titre II - Organes de la commune" du CGCT, ainsi que le livret "Statut de l'Élu local".

7 - DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (délibération n° 2020-064)

Mme la Maire : l'article L 2122-22 du CGCT dispose que "Le Maire peut, en outre, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat ..." d'accomplir les compétences limitativement énumérées dans ledit article dont lecture sera faite.

De plus, l'article L 2122-23 du CGCT dispose que "Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un Adjoint ou un Conseiller Municipal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L 2122-18. Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du Maire, par le Conseil Municipal. Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal."

Aussi, il est proposé que les Adjointes et Conseillers délégués soient également habilités à signer les actes relatifs à ces compétences, conformément à la délégation permanente de fonctions et de signature qui leur sera attribuée dans leurs domaines respectifs par arrêté.

Le récapitulatif des domaines de délégation et des conditions a été transmis avec la convocation du Conseil Municipal.

Nous avons en fait repris celles qui existaient précédemment sur le mandat 2014-2020.

Il est donc proposé que la Maire, ou les Adjointes et Conseillers délégués, soient chargés :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux
2° De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.
3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour des montants ne pouvant excéder 60 000 € HT
4° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
5° De passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
6° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
7° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
8° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés, ni de conditions, ni de charges
9° De décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 €
10° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ; pour des montants ne pouvant excéder 2 000 €
11° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement
12° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
13° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même Code
14° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers (dans la limite de 1 000 €)
15° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dès lors que le montant des dommages en cause n'excède pas 15 000 €
16° De donner, en application de l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un Établissement Public Foncier Local
17° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 €
18° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du Code de l'Urbanisme (préemption sur les fonds de commerce)

19°	D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme (dans le cadre du droit de préemption urbain, sur tout projet de cession d'un immeuble ou de droits sociaux donnant vocation à l'attribution en propriété ou en jouissance d'un immeuble)
20°	De prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune
21°	D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

Avez-vous des remarques ou des questions ? *Aucune remarque ou question n'est soulevée.*

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver qu'il lui délègue les compétences ci-dessus énumérées.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

8 - DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE ATTRIBUÉE A DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Mme la Maire : l'article L 2122-18 du CGCT dispose que "*Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et à des membres du Conseil Municipal*".

Il est bien évident que nous ne pouvons imaginer la gestion d'une commune de l'importance de celle de Fonsorbes, 12 000 habitants, sans que le Maire ne soit accompagné, et bien accompagné, à la fois d'Adjoints et de Conseillers délégués, compte-tenu de la charge de travail que cela représente et de l'investissement au quotidien.

Les sept Conseillers Municipaux suivants bénéficieront d'une délégation de fonctions et de signature par arrêté ; il s'agit juste d'une information, ce point-là n'est pas mis au vote :

LOUZON Thierry (auprès de M. SÉVERAC Philippe)

- Développement économique et emploi

GOSELIN Corinne (auprès de Mme LACOSTE Christine)

- Affaires sociales

CHOUARD Jean-Stéphane (auprès de M. BRIANTAIS Paul)

- Grands travaux et VRD (Voirie Réseaux Divers)

CALVO Marie-Louise (auprès de M. SÉVERAC Philippe)

- Qualité des services publics ; égalité hommes-femmes

BARBA Jean-Luc (auprès de M. BAË Jean-Philippe)

- Culture

FRANCHINA Philippe (auprès de M. SÉVERAC Philippe)

- Tranquillité publique ; développement du numérique et innovation

BATAILLE Vincent (auprès de Mme VITET Martine)

- Mobilités douces

9 - DÉSIGNATION D'UN "CORRESPONDANT DÉFENSE" (délibération n° 2020-065)

Mme la Maire : la circulaire du 26 octobre 2001 du Ministère de la Défense, et l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009, prévoient l'instauration d'un "Correspondant Défense" au sein du Conseil Municipal. Il est donc nécessaire de procéder à la désignation d'un "Correspondant Défense".

Cette fonction répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

Les missions d'un "Correspondant Défense" s'organisent autour de trois axes :

- La politique de défense (assurer la protection des Français et de leurs intérêts sur le territoire national et à l'extérieur)
- Le parcours citoyen (enseignement de défense à caractère pluridisciplinaire, recensement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense-JAPD)

- La mémoire et le patrimoine (information et sensibilisation des citoyens aux évènements nationaux et internationaux qui ont marqué l'histoire du pays)

Il sera un interlocuteur privilégié entre le Ministère de la Défense et la commune.

Il sera également l'interlocuteur dédié à l'organisation des cérémonies commémoratives et des associations des Anciens Combattants.

Je vous propose de désigner, pour le groupe "Fonsorbes Citoyenneté", M. SÉVERAC Philippe. Y a-t-il d'autres candidats ? *Aucun autre candidat n'est proposé.*

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. SÉVERAC Philippe "Correspondant Défense".

VOTE	Pour :	25
	Contre :	0
	Abstention :	8 (Mmes Bobo, Marnac, Richard et Rouer, MM. Maillié, Fédou, Bonnet et Pilet)

Mme la Maire : M. SÉVERAC Philippe sera donc notre "Correspondant Défense".

10 - DÉSIGNATION D'UN "CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE" (délibération n° 2020-066)

Mme la Maire : l'article L 2212-1 du CGCT dispose que "Le Maire est chargé, sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, de la police municipale, de la police rurale et de l'exécution des actes de l'Etat qui y sont relatifs."

Je vous propose donc de désigner un " Correspondant Sécurité Routière".

Ses missions sont de contribuer à la prise en charge de la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité.

Il sera un interlocuteur privilégié entre les services de l'État et les autres acteurs locaux. Il veillera à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière.

De plus, il assurera les relations avec la Gendarmerie en charge de la Sécurité Routière sur le territoire de Fonsorbes.

Je vous propose de désigner, pour le groupe "Fonsorbes Citoyenneté", M. FRANCHINA Philippe.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? *Aucun autre candidat n'est proposé.*

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. FRANCHINA Philippe "Correspondant Sécurité Routière".

VOTE	Pour :	25
	Contre :	0
	Abstention :	8 (Mmes Bobo, Marnac, Richard et Rouer, MM. Maillié, Fédou, Bonnet et Pilet)

Mme la Maire : M. FRANCHINA Philippe sera donc notre "Correspondant Sécurité Routière".

11 - DÉSIGNATION D'UN "RÉFÉRENT PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) (délibération n° 2020-067)

Mme la Maire : le Plan Communal de Sauvegarde a été instauré par arrêté municipal du 29 avril 2013.

Il s'agit d'un dispositif légal de prévention des risques naturels, sanitaires ou technologiques. Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le Préfet du département) et des moyens disponibles, afin que la commune s'organise pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard de ces risques. Il a été rédigé en 2013, révisé et renforcé en 2015, et mis à jour tous les ans.

Il est proposé de procéder à la désignation d'un "Réfèrent Plan Communal de Sauvegarde".

Ses missions sont les suivantes :

- Coordonner et anticiper les actions municipales des différents pôles (Communications Publiques, Établissements Recevant du Public (ERP), Police Municipale, Logistique, Population et Centre d'Accueil)
- Conduire, si l'évènement nécessitant le déclenchement du PCS le justifie, les actions municipales des différents pôles

Mme la Maire : je vous propose de désigner, pour le groupe "Fonsorbes Citoyenneté", M. FRANCHINA Philippe.

Y a-t-il d'autres candidats ? *Aucun autre candidat n'est proposé.*

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. FRANCHINA Philippe "Réfèrent Plan Communal de Sauvegarde".

VOTE	Pour :	25
	Contre :	0
	Abstention :	8 (Mmes Bobo, Marnac, Richard et Rouer, MM. Maillhé, Fédou, Bonnet et Pilet)

Mme la Maire : M. FRANCHINA Philippe sera donc notre "Réfèrent Plan Communal de Sauvegarde".

12 - DÉSIGNATION D'UN "RÉFÉRENT VIGIPIRATE" (délibération n° 2020-068)

Mme la Maire : les missions du "Réfèrent Vigipirate" sont liées à celles du "Réfèrent Plan Communal de Sauvegarde".

Il est chargé de veiller à la mise en œuvre du plan Vigipirate.

Je vous propose également de désigner M. FRANCHINA Philippe.

Y a-t-il d'autres candidats ? *Aucun autre candidat n'est proposé.*

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. FRANCHINA Philippe "Réfèrent Vigipirate".

VOTE	Pour :	25
	Contre :	0
	Abstention :	8 (Mmes Bobo, Marnac, Richard et Rouer, MM. Maillhé, Fédou, Bonnet et Pilet)

Mme la Maire : M. FRANCHINA Philippe sera donc notre "Réfèrent Vigipirate", réfèrent pour tous les axes de la prévention-sécurité.

Merci Philippe.

13 - DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS MUNICIPALES (délibération n° 2020-069)

Mme la Maire : l'article L 2121-22 du CGCT dispose que "Le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres". ... "Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des Elus au sein de l'assemblée communale".

La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le Conseil Municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer au moins d'un représentant.

Je vous propose donc de fixer le nombre de membres à 10, comme c'était le cas lors du précédent mandat.

Le calcul pour l'application de la représentation proportionnelle vous a été transmis avec la convocation du Conseil Municipal : il amenait à la désignation de 8 membres pour la Majorité et d'1 membre pour chaque liste d'Opposition. Mais le groupe Majoritaire propose la répartition suivante afin qu'elle soit représentative des sièges attribués au sein du Conseil Municipal :

- 7 sièges pour la liste "Fonsorbes Citoyenneté"
- 2 sièges pour la liste "Fonsorbes Vert l'Avenir"
- 1 siège pour la liste "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

Je vous propose simplement aujourd'hui de créer la commission "Finances" compte-tenu du fait que nous devons voter le budget de la commune de 2020 qui ne l'a toujours pas été en raison du contexte Covid 19. Ce vote doit avoir lieu le 16 juillet. Je vous propose de ne créer que cette commission de façon à ce qu'elle puisse être réunie rapidement. Vous recevrez la convocation dès demain, une fois que nous connaissons les membres de la commission. Les autres commissions seront créées en septembre puisque nous sommes moins dans l'urgence, cela peut attendre quelques semaines. La liste des différentes commissions a été communiquée aux têtes de liste le 3 juillet. Il devrait y avoir les commissions suivantes :

- Intercommunalité - aménagement du territoire
- Affaires scolaires - enfance - jeunesse
- Culture
- Sport - vie associative - animation de la ville
- Urbanisme - VRD
- Tranquillité publique - prévention
- Développement durable - transition écologique - déplacements doux
- Développement économique - emploi - relations avec les entreprises

- Personnel communal
- Travaux – patrimoine communal – services techniques
- Implication citoyenne et communication

Avez-vous des remarques ? Aucune remarque n'est formulée.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de fixer à 10 le nombre de membres du Conseil Municipal pour les différentes commissions municipales, selon le principe de la représentation proportionnelle ci-dessus définie.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

14 - CRÉATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE "FINANCES" ET DÉSIGNATION DE SES MEMBRES (délibération n° 2020-070)

Mme la Maire : je vous propose de créer la commission municipale "Finances" et d'en désigner les membres. La commission se réunira le 8 juillet, à 18 heures, pour l'examen des comptes de 2019 et du budget de 2020 qui seront soumis au vote du Conseil Municipal du 16 juillet.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de créer la commission "Finances".

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : l'article L2121-21 du CGCT précise que "Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel des candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire."

S'il y a plusieurs candidatures, il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret, comme le permet ce même article.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la commission "Finances", et de procéder à mains levées.

VOTE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : la représentation proportionnelle précédemment présentée s'appliquera.

Les candidatures sont :

Liste "Fonsorbes Citoyenneté"

- DE COUX Valérie
- CANILLO Gilbert
- FRANCHINA Philippe
- LACOSTE Christine
- LOUZON Thierry
- RIVIER Pascal
- SÉVERAC Philippe

Liste "Fonsorbes Vert l'Avenir"

- FÉDOU Franck
- MAILHÉ Christophe

Liste "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

- PILET Jean-Claude

Mme la Maire propose au Conseil Municipal que la commission "Finances" soient composée des 10 Élus ci-dessus nommés.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

15 - DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DEVANT SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) (délibération n° 2020-071)

Mme la Maire : le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire, conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

L'article R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles dispose que "le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le Maire. Il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L 123-6 (personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune). Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du Conseil Municipal".

Je vous propose de fixer à 8 le nombre des membres Élus et le nombre d'administrateurs non membres du Conseil Municipal, comme cela était le cas lors du mandat précédent.

Avez-vous des remarques ? Aucune remarque n'est formulée.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de fixer à 8 le nombre des membres Élus et le nombre d'administrateurs non membres du Conseil Municipal.

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

16 - ÉLECTION DES MEMBRES ISSUS DU CONSEIL MUNICIPAL DEVANT SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) (délibération n° 2020-072)

Mme la Maire : l'élection des membres issus du Conseil Municipal devant siéger au Conseil d'Administration du CCAS se déroule au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque Conseiller Municipal ou groupe de Conseillers Municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète.

Les listes candidates sont les suivantes :

Liste "Fonsorbes Citoyenneté"

- LACOSTE Christine
- BRUN Véronique
- GOSELIN Corinne
- RIPOLL Mathilde
- SÉVERAC Philippe
- VITET Martine
- CALVO Marie-Louise
- LE PRIOL Laëtitia
- BARBA Jean-Luc
- LOUZON Thierry

Liste "Fonsorbes Vert l'Avenir"

- FÉDOU Franck
- ROUER Aurélie
- RICHARD Audrey
- MARNAC Sandrine
- MAILHÉ Christophe

Liste "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

- BOBO Françoise
- PILET Jean-Claude
- BONNET Christophe

Je demande aux assesseurs précédemment nommés de bien vouloir venir me rejoindre.

Comme pour la précédente élection, à l'appel de votre nom, vous procéderez au vote en passant par l'isoloir.

M. BATAILLE Vincent et Mme la Maire procèdent à l'appel.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 33
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 33

Ont obtenu :

- La liste "Fonsorbes Citoyenneté" : 25 voix
- La liste "Fonsorbes Vert l'Avenir" : 5 voix
- La liste "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : 3 voix

Mme la Maire : la répartition des sièges est la suivante :

Liste "Fonsorbes Citoyenneté" : 6 administrateurs, soit :

- LACOSTE Christine
- BRUN Véronique
- GOSSELIN Corinne
- RIPOLL Mathilde
- SÉVERAC Philippe
- VITET Martine

Liste "Fonsorbes Vert l'Avenir" : 1 administrateur, soit :

- FÉDOU Franck

Liste "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : 1 administratrice, soit :

- BOBO Françoise

Concernant les membres nommés pour le Conseil d'Administration du CCAS, conformément à la réglementation, un avis a été affiché devant la Mairie le 29 juin 2020 et un courrier a été adressé aux associations concernées afin qu'elles proposent des candidats.

La date limite de réception des candidatures a été fixée au 15 juillet 2020 à 10 h 00.

La réunion du premier Conseil d'Administration du CCAS est prévue le 20 juillet à 18 heures.

Mme la Maire : c'est la fin de ce Conseil Municipal exceptionnel.

Je vous propose, Messieurs les Présidents de Groupe, si vous le souhaitez, d'intervenir.

M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : tout d'abord, je voudrais revenir sur l'intervention de M. LERAT, qui m'a bien amusé, bien amusé sur le point du Sud-Ouest parce que nous avons une riche région, que ce soit en temps, que ce soit en personnalités, des plans remarquables de personnages et d'illustres, mais je voulais en ajouter un, avec une ville associée qui est Carmaux, notre grand Jean Jaurès.

Mme la Maire : cela me touche d'autant plus, M. Mailhé, que vous savez que je suis née à Castres, Castres ville natale de Jean Jaurès.

M. Mailhé : et en parlant de sport, oui une fois n'est pas coutume, nous pouvons être d'accord et avoir le grand sourire avec cela, vous avez oublié qu'il n'y a pas que le Stade Toulousain, il y a aussi le Castres Olympique.

Notre groupe souhaite féliciter l'ensemble des Élus aujourd'hui qui prennent la responsabilité au sein de ce Conseil Municipal. Nous souhaitons remercier aussi surtout l'ensemble des électeurs qui se sont déplacés dimanche dernier, parce que nous connaissions la situation, et ils se sont aussi déplacés pour le premier tour le 15 mars. En effet, quel que soit leur choix, parce qu'il faut être réaliste, ils ont fait ce geste citoyen et démocratique, ce qui commence à manquer à l'heure actuelle dans notre société.

Notre Conseil Municipal a été élu par 35 % de votants ; sur 9 153 inscrits, il y a peine un peu plus de 3 200 votants.

Nous allons représenter 100 % des Fonsorbais, c'est notre job. Alors, sur les six prochaines années, n'oublions pas les conditions dans lesquelles nous avons été élus. Pour mieux comprendre la situation :

Le groupe Majoritaire ne représente que 16,3 % des électeurs.

Notre groupe ne représente que 11,3 % des électeurs.

Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" représente 5,9 % des électeurs.

Alors, il nous faudra rester humbles sur ce mandat. Et notre devoir sera de travailler tous ensemble, je dis bien "tous ensemble" pour l'avenir de Fonsorbes.

Tout au long du mandat, nous resterons fidèles à nos valeurs et impliqués au sein de ce Conseil Municipal. Nous nous opposerons parfois, nous proposerons souvent, et nous débattons. Mais surtout, nous travaillerons avec fierté et envie de faire de Fonsorbes une ville forte, dynamique et conviviale.

Le mandat précédent a été souvent difficile, nous ne pouvons pas dire le contraire, Mme Siméon, Mme le Maire. Les relations entre les groupes ont été souvent tendues, et nous ne souhaitons surtout pas revivre ce qu'il s'est passé sur le dernier mandat. C'est pourquoi, que nous soyons Majorité, Opposition, notre seul objectif est Fonsorbes et le bien-être de ses habitants. Nous devons travailler dans le calme et surtout dans le respect.

Pour finir, et en référence à ce que j'ai dit au tout début de mon intervention, nous avons toujours pour habitude, lors de ces Conseils d'installation d'applaudir le Maire, d'applaudir les Adjointes, d'applaudir les Conseillers. Mais aujourd'hui, je souhaite applaudir toute la population pour sa tenue pendant ce confinement, et surtout aussi applaudir tous les électeurs qui se sont déplacés dimanche dernier. Merci.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : je rejoins ce qu'a dit Christophe MAILHÉ sur le scrutin, les conditions toutes particulières de ce scrutin et de la faible participation que Mme SIMÉON nous a annoncée toute à l'heure, qui doit nous interroger à tous et nous questionner sur ce que cela veut dire de l'état de notre démocratie. Après la crise des Gilets Jaunes qu'il y a eu il y a deux ans, nous avons, je pense, un énorme travail à faire de réflexion et de s'interroger sur cette représentativité. Vous le savez tous, l'élection municipale était toujours une élection avec un fort taux de participation, et nous pouvons penser raisonnablement que la Covid 19 n'explique pas tout à cette désertion des urnes. Je pense que nous avons tous à nous interroger, à réfléchir peut-être sur de nouvelles pratiques, à comprendre ce qu'il se passe. C'était la première chose que je voulais dire.

La seconde chose, c'est féliciter tous les nouveaux Élus. J'espère que nous travaillerons dans un autre état d'esprit que les six ans passés. Je pense que ce serait bien, pour cela, que nous soyons appelés "Minorité", puisqu'il y a la Majorité et la Minorité. Cela cible aussi une autre forme de vision, ce n'est pas l'Opposition. Je pense que c'est important, et je veillerai sur les six ans que nous soyons bien appelés la Minorité municipale, conformément aux résultats des élections. Et en espérant que tous ensemble nous travaillions, malgré nos divergences et nos différences qu'il peut y avoir, le plus intelligemment possible pour la commune. En vous en remerciant tous.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme la Maire : la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 10 juillet. Cette date nous a été imposée par les services de l'État, pour désigner les suppléants aux grands électeurs que nous sommes tous, les trente-trois, puisque nous serons appelés à aller voter pour les sénatoriales en septembre. L'État s'est soudainement rappelé, probablement, qu'il avait oublié cette élection-là. Nous avons reçu un courrier du Préfet nous intimant l'ordre de nous réunir le 10 juillet. C'est de la maltraitance à l'égard des Élus que nous sommes. Nous aurions pu penser qu'il nous donne un calendrier plus large en nous proposant de lui communiquer les résultats de l'élection des suppléants que nous désignerions d'ici le 15 juillet ou une autre date. Non. C'est le 10 juillet. Si nous ne nous réunissons pas le 10 juillet, il nous est annoncé sur ce même courrier que les services de l'État nous poursuivront au Tribunal Administratif. C'est une façon de traiter les Élus que, personnellement, je considère comme étant inadmissible. Nous sommes Élus, nous portons des responsabilités, nous savons que nous allons avoir à désigner ces suppléants. Mais nous imposer de cette façon-là une date, je trouve que c'est indigne de la part des services de l'État. Donc, nous obéirons aux ordres reçus, et nous nous réunirons le 10 juillet au matin, à 9 heures. Ce sera le seul point inscrit à l'ordre du jour de ce Conseil là.

Un autre Conseil Municipal, qui sera bien plus conséquent, se déroulera le 16 juillet à 18 heures. Au cours de cette séance, nous voterons le budget 2020, que nous avons l'intention de laisser voter à la nouvelle Majorité au terme du deuxième tour, qui aurait dû normalement se dérouler en mars, mais cela n'a pas été le cas et nous savons pourquoi. Les services de l'État, compte-tenu de la période Covid 19, sachant bien entendu que nous ne sommes pas la seule commune dans ce cas-là, ont permis que le vote du budget puisse être reporté jusqu'au 30 juillet. Donc nous, à Fonsorbes, nous le voterons le 16 juillet, avec auparavant la réunion d'une seule commission Finances. D'habitude, Mme De Coux en faisait plusieurs dans un souci d'échanges et de

partage, et dans un souci tout à fait pédagogique que nous pouvons louer. En l'occurrence, malheureusement, le temps nous est compté et il n'y aura donc qu'une seule commission.

Ce qu'il vous est proposé maintenant, c'est de satisfaire à la traditionnelle photo. Je vous propose donc de nous retrouver à l'extérieur de la salle, et idéalement, c'est prévu côté du service culturel de façon à ce que nous puissions être sur plusieurs niveaux ... non, visiblement, ce ne serait pas à cet endroit, mais devant l'entrée ... Traditionnellement, bien-entendu, la photo se fait sur le parvis de la Mairie, sur les escaliers de la Mairie. Mais, aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Nous allons donc commencer par la photo et si vous le voulez bien, l'ensemble des Élus et des Fonsorbais qui se sont déplacés ce matin, nous partagerons un verre citoyen, qui sera servi également à l'extérieur. Nous allons essayer de conserver cette notion de distanciation physique qui est encore indispensable compte-tenu de ce qu'est l'évolution de la situation sanitaire, même si nous avons été préservés ici sur Midi-Pyrénées et sur notre région, avec un bilan qui n'a rien à voir avec ce qui a été connu par ailleurs. Pour autant, continuons à rester prudents, continuons à nous protéger, en se protégeant, nous protégeons les autres.

Merci beaucoup à tous de votre participation à ce premier Conseil, sachant que les suivants, bien-entendu, continueront à se tenir, tant que nous sommes dans cette configuration, dans la salle du Trépapé.

Merci beaucoup à tous.

Applaudissements de l'assemblée.

La séance est levée à 11 h 00.

Mme le Maire
SIMÉON Françoise

La Secrétaire de Séance
ROUER Aurélie

